

Au 7 avril 2020, à 16h00

Flash infos n° 14

[Au sommaire :](#)

- I. *Enquête du Sénat : remontées de terrain des professionnels de santé de ville sur le Covid-19*
- II. *Téléconsultation par téléphone : dans quels cas est-ce désormais possible ?*
- III. *Modalités de distribution de masques du stock d'Etat en pharmacies d'officine*
- IV. *Mise à jour du kit outils pratiques de l'URPS MLB*

[I. Professionnels de santé de ville, vous avez la parole : répondez à l'enquête lancée par la Commission des affaires sociales du Sénat !](#)

La Commission des affaires sociales du Sénat a lancé fin mars [un questionnaire](#) consacré à **la place de la médecine de ville dans la lutte contre l'épidémie de covid-19**. Il s'agit de « se mettre à l'écoute des professionnels, de leurs difficultés et de leurs suggestions. Sont-ils correctement informés sur les conditions de prises en charge ? Dans quelles conditions travaillent-ils ? Quels sont leurs besoins ? ».

*« Que vous soyez médecin, pharmacien, biologiste ou profession paramédicale,
nous vous proposons de nous adresser votre contribution et votre témoignage grâce à cet espace participatif.
Faites-nous part de ce que vous vivez et des réflexions que vous inspire votre expérience ».*

Ces remontées de terrain pourront être relayées par les Sénateurs de cette Commission, dans leurs activités de contrôle et lors des questions d'actualité au Gouvernement par exemple. Précisons que les réponses sont anonymes.

L'URPS MLB vous incite à vous saisir de cet espace d'expression : [accéder au questionnaire en ligne en suivant ce lien](#).

[II. La téléconsultation par téléphone, c'est possible !](#)

[Dans un communiqué de presse du 4 avril](#), le Ministre de la Santé a autorisé **la téléconsultation par téléphone dans les cas suivants** :

- Patients atteints ou suspectés de COVID-19
- Patients en Affection Longue Durée (ALD)
- Patients de plus de 70 ans
- Patients sans moyens vidéos

Ces consultations seront prises en charge comme des téléconsultations.

Autre nouveauté, par dérogation et pour faciliter l'accès au second recours, la téléconsultation pourra être une solution pour effectuer des consultations complexes et des avis ponctuels de consultant (APC et APY) au même tarif qu'habituellement. **Il s'agit bien là d'autorisations dérogatoires et temporaires** afin de faciliter l'accès aux soins en cette période de crise sanitaire.

Pour retrouver les informations relatives à la téléconsultation, nous vous invitons à consulter « la boîte à outils numériques pour les patients Covid-19 » réalisée par l'URPS MLB, [en suivant ce lien](#).

III. Modalités de distribution de masques du stock d'Etat en pharmacies

Depuis le passage de l'ensemble de la France en zone d'exposition à risque au Covid-19 il y a une dizaine de jours, les modalités de distribution de masques du stock d'Etat par les officines sont désormais unifiées sur tout le territoire :

« **Médecins, biologistes médicaux et IDE : 18 masques par semaine et par professionnel**

(dont 6 masques FFP2 maximum par semaine dans le strict respect des indications et selon les disponibilités) »

Pour plus de détails, [cf. page 2 du document suivant](#) : « Officines et professionnels de ville - Informations sur l'approvisionnement en masques chirurgicaux en stade épidémique de l'épidémie de coronavirus COVID-19 ».

IV. Nouveautés et mises à jour du kit outils pratiques de l'URPS MLB

Depuis son lancement le 31 mars dernier, le kit d'outils pratiques pour les Médecins Libéraux a été enrichi avec la mise en ligne de nouveaux documents :

- **Financement des structures de ville Covid-19** à télécharger [en version PDF](#)
(version 06/04/2020 - source : ARS Bretagne)
- **Covid-19 : procédure d'habillage et de déshabillage, et usage des équipements de protection à domicile pour les soignants libéraux et aides à domicile, pouvant être utiles dans les CAD Covid-19**
(version 31/03/2020 - source : HAD de l'Aven à Etel, [sur YouTube](#))
- **Modèle de prescription pour un suivi infirmier d'un patient Covid-19 (au domicile en présentiel / en télésoin / ou en téléconsultation en lien avec le médecin)** à télécharger [en version PDF](#)
(version 26/03/2020 – source : URPS des Infirmiers Libéraux de Bretagne)
- **Modèle de fiche de surveillance IDEL d'un patient Covid-19** à télécharger [en version PDF](#)
(version 26/03/2020 – source : URPS des Infirmiers Libéraux de Bretagne)

Signalons aussi qu'une nouvelle version mise à jour est désormais disponible pour :

- **Boîte à outils numériques pour la prise en charge de patients Covid-19** à télécharger [en version PDF](#)
(version 06/04/2020 - source : URPS MLB)

Retrouvez le kit d'outils pratiques pour les Médecins Libéraux sur la page dédiée :

www.urpsmlb.org/actualite_urps/outilspratiquescovid19

I. Organisation des cabinets médicaux, en amont de la primoconsultation

- A. Orientations pour l'organisation des cabinets de médecine de ville
- B. Cabinets médicaux à double flux ou Sites de soins Organisés Covid-19 (SOC)
- C. Centres Ambulatoires Dédiés Covid-19 (CAD Covid-19)

II. Organisation de la primoconsultation par les Médecins Libéraux

- A. Triage par le secrétariat et régulation téléphonique médicale par le cabinet
- B. Modalités de prise en charge pour la primoconsultation

III. Organisation en aval de la primoconsultation : suivi des patients à domicile

V. Adresse dédiée à vos questions

Pour mémoire, vous pouvez nous écrire à l'adresse infocorona@urpsmlb.org. Les réponses ne vous seront pas forcément apportées de manière personnalisée, mais sous forme de communications à tous les Médecins Libéraux.